

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 3 AVRIL 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 22/03/2024

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente.

*Etaient présents :*

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Madame Sylvie MALIÉ, Madame Elisabeth GUIRLET

*Etait excusée :*

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN      qui donne pouvoir à      Madame Christine DÉCHAMPS

Délibération n° :  
Objet :

D.16/04.2024  
C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Tarification des sorties de Printemps en direction des séniors accompagnés et/ou bénéficiaires de l'Epicerie Solidaire

C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 03.04.2024

**Délibération n°:** D.16/04.2024  
**Objet :** C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Tarification des sorties de Printemps en direction des seniors accompagnés et/ou bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire

Depuis plusieurs années, le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités organise des sorties en direction des seniors lillebonnais âgés de + de 65 ans.

Par délibération n° D.15/04.2023, adoptée lors de la séance du 5 avril 2023, les critères et modalités d'inscription des seniors aux sorties de Printemps ont été définis comme suit :

- être domicilié à Lillebonne
- avoir 65 ans révolus à la date de la sortie
- participer financièrement à hauteur de 25 % du coût de la sortie
- participer financièrement à hauteur du coût global de la prestation pour un conjoint âgé de moins de 65 ans.

Le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités souhaite faciliter l'accès des sorties de Printemps aux lillebonnais âgés de + de 65 ans :

- bénéficiaires de l'épicerie solidaire,
- accompagnés régulièrement par un travailleur social du C.C.A.S.

entre le 1er janvier 2023 et le 29 février 2024 en leur proposant une tarification moindre.

Celle-ci représenterait 10 % de la participation du reste à charge des 25 % de la prestation, arrondie soit à l'euro inférieur pour les montants dont les décimales sont comprises entre 0,1 € et 0,49 €, soit à l'euro supérieur pour celles comprises entre 0,5 € et 0,99 €.

Pour les autres Lillebonnais de 65 ans et plus, les conditions de tarification restent conformes à la délibération D.15/04.2023 adoptée en séance du 5 avril 2023.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame La Présidente à :

- fixer la participation financière des seniors accompagnés et/ou bénéficiaires de l'épicerie solidaire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 29 février 2024, à 10 % du reste à charge des 25 % du coût de la prestation, arrondie soit à l'euro inférieur, soit à l'euro supérieur,
- pérenniser cette tarification les années suivantes pour les seniors accompagnés et/ou bénéficiaires de l'épicerie solidaire à compter du 1<sup>er</sup> mars de l'année N-1 sur une période de 12 mois

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Christine DÉCHAMPS

